à quel point de vue j'envisage la position actuelle du Canada. Il leur fera comprendre comment nos chefs nous ont traités depuis quelques années. Ils se sont disputés violemments nos illustres chefs, les uns disant aux autres: "Vous avez tort et nous avons raison!" Ils nous ont ainsi réduits au triste état que tout le monde connaît, et maintenant ce sont les mêmes hommes qui vont nous faire sortir des difficultés dans lesquelles leurs fanatisme ou leur esprit de nationalité mal comprise nous ont plongés! S'ils étaient capables de nous sauver, je les aiderais de tout mon cœur, mais je crois que le nouveau remède va nous achever; je voterai donc contre la mesure ; je dois agir ainsi par égard pour mes électeurs et pour mes propres convictions. Je suis prêt à subir les conséquences de mon vote.

plaudissements.)

– Avant la clôture du Dr. PARKER débat, je désire faire quelques observations qui suffiront à expliquer mon vote ; je serai court. Il est bien connu que je vois plusieurs inconvénients aux résolutions qui nous ont tant occupées ; objections de principe, objections de détail, objections comme Haut-Canadien et comme citoyen de l'Amérique Britannique du Nord, et enfin objections relatives à la limite de temps dans laquelle les résolutions devront passer à l'état de loi. Si l'on pouvait faire certains changements, je les appuierais chaudement. Mais la motion de la question préalable proposée par le chef du gouvernement exclut tous les amendements; je ne suis pas responsable de cette motion, mais elle m'oblige à voter oui ou non pour l'adresse telle qu'elle est. Il faut que j'accepte ou que je rejette les résolutions telles qu'elles sont. Si je pouvais prendre la responsabilité de la négative j'expliquerais les objections que je vois à la contédération; mais, dans la position où je me trouve, cette explication est inutile. Dans le cours de ce débat, on a prétendu qu'avant de critiquer, les adversaires de cette mesure auraient du proposer quelque chose de mieux. Or, on ne veut leur permettre aucune motion, c'est la meilleure réponse qu'ils puissent faire à cet argument. De plus, en thèse générale, les adversaires d'une mesure publique ne sont pas obligés de soumettre un autre projet, ils peuvent strictement ne rien proposer et ne rien accorder : c'est le droit que leur donnent la logique et la pratique parlementaire. Il n'est pas même nécessaire qu'ils prouvent

que la mesure est mauvaise, il suffit qu'ils établissent que leurs adversaires ne l'ont pas démontrée bonne. Sur toutes les questions ordinaires, je suivrais invariablement cette règle. Mais dans le cas actuel, je ne puis rejeter la mesure sans faire voir que j'ai quelque chose de mieux à proposer. Je partage à cet égard les vues du gouvernement. L'époque est arrivée où nos institutions ont besoin d'être refondues, même pour l'administration civile du pays. L'opinion publique, le remaniement du ministère et une foule d'autres circonstances, nous placent dans une position où le status quo n'est plus possible. La question est donc celle-ci: pourrait-on actuellement proposer une meilleure mesure ?-en théorie peut-être, mais en pratique c'est fort douteux. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons et desquelles je ne suis point responsable, m'obligent donc à voter pour ces résolutions. (Ecouter!) Je me soumets à une nécessité, car si je voyais quelque chose de mieux je voterais autrement. Or, je ne saurais voter pour les modifications proposées par les hon. membres de l'opposition. Je m'en tiens done à ce que j'ai dit. Mais, en votant pour ces résolutions, je me réserve le droit de juger plus tard tous les détails de ces résolutions qui pourront être discutées en parlement, si i'ai l'honneur d'y avoir un siège. Je vote comme si certaines questions, par exemple, celle du chemin de fer intercolonial, no se trouvaient pas comprises dans les résolutions. Si cette mesure était rejetée, soit par la chambre des communes soit par l'obstination des provinces maritimes, je considérerai le gouvernement comme obligé de trouver un autre remède à nos difficultés, en lui donnant un temps raisonnable et tenant compte des difficultés qu'il aura à surmonter. (Ecoutez!) Si l'Amérique Britannique du Nord s'unit sous la nouvelle constitution, la responsabilité des hommes qui seront appelés les premiers à la faire fonctionner sera énorme. Si les chefs des divers gouvernements sont des prodigues. les dangers les plus sérieux menacent le pays, s'ils sont économes, au contraire, on peut s'attendre à d'heureux résultats. crains bien que la nouvelle constitution ne soit, en tous cas, entourée de grandes difficultés et je suis persuadé qu'elle aura besoin d'être amendée de temps à autre. J'espère que les questions de droit qu'elle comporte seront réglées par des hommes compétents et modérés ; quant aux affaires d'opinion, elles deviendront faciles à régler à mesure que